



ASSOCIATION DES MAIRES, ADJOINTS, ■ ■ ■
PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE LA MAYENNE

Formations et Conférences

CATALOGUE 2019

Actualités

Commande publique

Conseil municipal

Démarches administratives

Elections

Etat-civil

PLANNING 2019

Thèmes	Pages	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Sept	Oct	Nov	Dec
Actualités : <ul style="list-style-type: none"> Maison de l'Autonomie Relations commune – Etat et la prévention de la radicalisation 	3	07								
Rencontres CAF		En cours de programmation								
Marché de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée	4	01								
Actualité de la commande publique		En cours de programmation								
Statut de l'Élu	5		25							
Installation du conseil municipal	6								29	
Règlementation relative aux débits de boissons	7			26						
Législation funéraire	8						13			
Organisation d'un scrutin électoral	9		4							
Communication pré-électorale	10				17 ou 24					
Mariage et PACS : comparatif	11		21							

Actualités

Date

7 février 2019

Durée

2h00

Lieu

Salle de La Libération
ÉVRON (14H00 – 16H00)

OU

Maison des collectivités
CHANGÉ (18h00 – 20h00)

Intervenants

Florine DUCLOS

Direction de l'Autonomie –
Conseil départemental de
la Mayenne

Paul FABRE

Service départemental du
Renseignement territorial

Coût de la conférence

GRATUIT

Public visé

Elus et agents

Actualités

Programme

Actualités de la Maison de l'Autonomie

En partenariat avec la direction de l'Autonomie – Conseil départemental de la Mayenne

La Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) de la Mayenne exposera ses principales missions. Seront notamment abordés les sujets concernant l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), les ressources du territoire.



Relations commune – Etat et la prévention de la radicalisation

En partenariat avec le Service Départemental de Sécurité Intérieure (Police Nationale)

A l'heure où la menace terroriste reste élevée en France, une présentation générale du phénomène de la radicalisation potentiellement violente en lien avec l'islam vous sera proposée.

L'exposé présentera d'une part l'islam, ses différents courants et la situation en Mayenne.

D'autre part, le phénomène de la radicalisation avec les différents profils et les indicateurs de basculement vous seront expliqués.

Enfin, la procédure de traitement des signalements clôturera l'intervention.

Commande publique

Marché de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée

Date

1er février 2019

Durée

1 Journée

9h00 – 17h00

Lieu

Maison des collectivités
CHANGÉ

Intervenant

Philippe LECHAT

Coût de la formation

120 Euros (Déjeuner inclus)

Public visé

Elus et agents

Places limitées à :

20 personnes

Programme

Rappel de la base juridique et de la Loi MOP

Notion d'opération avec programme fonctionnel

Rappel des seuils et procédures

Etude d'un cas concret avec CCP

Moyens pédagogiques

Support dématérialisé

Travail en atelier sur des documents types

Conseil municipal

Statut de l'Élu

Programme

Date

25 mars 2019

Lieu

Salle des Nymphéas
CHANGÉ

À 19h00

Intervenant

Mathieu DARNAUD

Sénateur, Premier Vice-Président de la Délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation

Coût de la conférence

GRATUIT

Présentation des propositions du groupe de travail du Sénat sur les conditions d'exercice des mandats locaux suite au **rapport "Faciliter l'exercice des mandats locaux"**.

En partenariat avec Guillaume CHEVROLLIER, Sénateur de la Mayenne



Inscription obligatoire à retourner par courriel :
permanence.chevrollier@gmail.com

Conseil municipal

Installation du conseil municipal

Date	Programme
29 novembre 2019	Convocation à la séance d'installation du Conseil Municipal Contenu de l'ordre du jour
Durée	Election du maire et des adjoints / Ordre du tableau
½ journée	Délégations du conseil municipal au maire et du maire aux adjoints
Lieu	Indemnités de fonction
Maison des collectivités CHANGÉ (9h00 – 12h00)	Mise en place des commissions municipales
OU	
Maison commune des Loisirs ARON (14h00 – 17h00)	Les objectifs
Intervenant	<ul style="list-style-type: none">- Connaître les dispositions réglementaires- Préparer la séance d'installation- Appliquer les étapes en séance- Appréhender l'après-séance
Magalie POIRIER Juriste AMF 44	
Coût de la conférence	Moyens pédagogiques
20 Euros	Support dématérialisé
Public visé	
Elus et agents	
Places limitées à :	
60 personnes	

Démarches administratives

Règlementation relative aux débits de boissons

Programme

Date	26 avril 2019	Limitation du nombre de débits de boissons, restrictions à l'exercice de la profession, suppression en cas de non-exploitation.	
Durée	½ journée		Les différentes licences Formation, déclaration préalable, cas particuliers
Lieu	Maison des collectivités CHANGÉ (9h00 – 12h00) OU Salle polyvalente JUBLAINS (14h00 -17h00)		Pouvoirs de police du maire, fermeture administrative, répression de l'ivresse publique

Les objectifs

- Appréhender l'environnement réglementaire
- Maîtriser la classification des débits de boissons
- Appliquer les règles relatives à l'ouverture, la mutation, la translation ou le transfert d'un débit de boissons
- Mettre en oeuvre les mesures de police

Moyens pédagogiques

Intervenant	Magalie POIRIER Juriste AMF 44	Support dématérialisé
Coût de la conférence	20 Euros	
Public visé	Elus et agents	
Places limitées à :	60 personnes	

Démarches administratives

Législation funéraire

Date

13 septembre 2019

Durée

1 journée
9h00 – 17h00

Lieu

Maison des collectivités
CHANGÉ

Intervenant

Danielle SYLVESTRE

Coût de la formation

120 Euros (Déjeuner inclus)

Public visé

Elus et agents

Places limitées à :

25 personnes

Programme

Les autorisations funéraires obligatoires
Les déclarations préalables
Les obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes
Les contrôles de police funéraire
La destination des cendres
Le droit à sépulture, et le droit à concession
Le terrain commun, et les concessions funéraires

Les objectifs

Savoir appliquer la législation funéraire
Eviter les abus de pouvoirs
Gérer les concessions et le cimetière

Moyens pédagogiques

Support dématérialisé

Date

04 mars 2019

Durée

1 journée

9h30 – 16h30

Lieu

Salle des Pléiades
LOUVERNÉ

Intervenant

Isabelle COURT

Directrice des affaires
administratives Saint-
Germain-en-Laye

Coût de la conférence

60 Euros (Déjeuner inclus)

Public visé

Elus et agents

Places limitées à :

120 personnes

Programme

Les opérations préélectorales avec le REU :

- Les inscriptions et radiations
- La commission de contrôle
- Les différents tableaux
- L'arrêt, l'impression et la communication des listes électorales
- Les cartes électorales

La préparation matérielle du scrutin

Les opérations électorales

Moyens pédagogiques

Support dématérialisé

Elections

Communication pré-électorale

Dates

17 mai 2019

OU

24 mai 2019

Durée

½ journée

9h00 – 12h00

Lieu

Maison des collectivités
CHANGÉ

Intervenant

Christophe FORCINAL
Avocat

Coût de la formation

50 Euros

Public visé

Elus et agents

Places limitées à :

20 personnes

Programme

La propagande électorale

La promotion publicitaire

Le financement de la communication

Les outils de communication

Le contentieux lié à la communication

La diffamation

Moyens pédagogiques

Support dématérialisé

Les objectifs

Date

21 mars 2019

Durée

½ journée

14h00 – 17h00

Lieu

Les Angenoises - Salle du
Maine
BONCHAMP

Intervenants

Maître Emmanuel HOUET
Notaire à ERNÉE

**Maître Anita LEROUX-
BLANDIN**
Notaire à GORRON

Coût

GRATUIT

Public visé

Elus et agents

Places limitées à :

80 personnes

Aujourd'hui, les couples ont le choix entre le MARIAGE, le PACS ou le CONCUBINAGE. Chaque statut possède ses caractéristiques, à étudier attentivement avant de se lancer dans la vie à deux.

Que ce soit dans le choix du régime matrimonial ou du régime de PACS, ou bien sur les aménagements inhérents à la vie en union libre, le notaire intervient à tous les niveaux.

Le rôle du notaire est donc incontournable pour faire un choix adapté à chaque situation. A ce titre, son travail peut être soutenu par des acteurs complémentaires comme les collectivités territoriales, fréquemment amenées à être en contact avec les couples en recherche d'informations.

En partenariat avec



Chambre interdépartementale des notaires
de Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe

Inscription obligatoire à retourner par courriel :
ci.angers@notaires.fr

Coupon-inscription

Faisant office de devis

Collectivité : _____

Intitulé de la formation : _____

Date et Lieu de la formation :

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Attestation de présence : oui non

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Attestation de présence : oui non

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Attestation de présence : oui non

Adresse de facturation :

Inscription obligatoire à retourner par courriel :

formation@amf53.asso.fr

Informations générales

Contact

Valérie MELOT-RAYNAL
Association des Maires, Adjointes et Présidents de communautés de la Mayenne
Maison des collectivités – 21 rue Ferdinand Buisson – Bât. F
53810 CHANGÉ
02.43.59.09.00

Inscriptions

Toute inscription est effectuée par écrit au moyen du coupon-réponse proposé au moins 8 jours avant la session. Elle est adressée par courriel à : formation@amf53.asso.fr

Une convocation est adressée par l'AMF 53 par courriel confirmant les modalités de déroulement de la session. Toute inscription annulée dans les 8 jours de la date de formation est facturée.

Tarifcation 2019

L'AMF 53 est agréée pour la formation des élus par le ministère de l'Intérieur. Les frais engagés par l' élu qui participe à ses formations sont donc remboursés au titre des crédits formation inscrits dans le budget de la collectivité. Il s'agit d'une dépense obligatoire pour la collectivité (Article L.2123-14 du CGCT).

	FORMATION (Groupe limité à 20 - 25 personnes)	CONFÉRENCE
Demi-journée	50 Euros	20 Euros
Journée (Déjeuner inclus)	120 Euros	60 Euros

La facture et l'attestation de présence sont adressées en mairie après la session.

